



**PROCES VERBAL
SEANCE DU 09 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à 17h45, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur GREMILLON, Maire.

Date de la convocation : 03/02/2023

Date d'affichage : 03/02/2023

Nombres de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

Présents : 10

Qui ont pris part au vote : 15

Présents : GREMILLON Alain, BERNES Serge, TREMIER Josette, GODEFROY Vincent, MEDARD Claude, BRABANT Angélique, MENAGER Michel, BARBIER Catherine, GRAFFIN Ghislaine, ROUSSELOT Pierre.

Absents ayant donné procuration : BOUZEAU Brigitte à TREMIER Josette, BRICOU-CARTEREAU Angeline à BERNES Serge, BUREAU Denis à MEDARD Claude, LEBouc Pauline à GODEFROY Vincent, LEFEUVRE Thierry à GREMILLON Alain.

Excusés : FAUTRAT Jennifer, GERBAULT Aurélie, HEUZARD Emilie, DELANGLE Dominique

A été nommé secrétaire : GODEFROY Vincent

ORDRE DU JOUR

1/ Délibération renouvellement ligne de trésorerie

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Compte tenu du décalage de l'encaissement réel des contributions et des recettes d'investissement, afin de financer nos besoins ponctuels et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, Serge BERNES, adjoint aux finances, informe le conseil municipal qu'il est opportun de renouveler la ligne de trésorerie précédemment souscrite auprès du Crédit Agricole.

Vu la proposition remise par le Crédit Agricole.

Après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat établi par cet établissement bancaire,

Principales caractéristiques du contrat :

- Montant : 300 000 €
- Durée du contrat : 12 mois
- Index : Euribor 3 mois moyenné + 0.30%
- Taux variable : index de janvier 2023 = 2.063%, flooré à 0, soit un taux minimum de 0.30%
- Prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu par débit d'office
- Commission d'engagement : 0.20% l'an, prélèvement à la mise en place
- Frais de dossier : néant
- Déblocage : par le principe du crédit d'office
- Minimum de tirage : 7 600 €
- Calcul des intérêts : sur 365 jours
- Fin de validité de l'offre : 28/02/2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédits

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Alain GREMILLON

Vincent GODEFROY

